

LA VIE PARISIENNE

M. ARMAND LAPORTE

LES TÉLÉGRAMMES

DE LA NUIT ET DU MATIN

Le matin même, avec le ministre de l'intérieur. La commission a jugé que cette entrevue était de nature à apporter aucun changement à ses résolutions de samedi dernier. M. Albert Grivart a ensuite donné lecture de son rapport dont nos lecteurs connaissent déjà les conclusions. Ces conclusions ont été adoptées par la majorité.

Un peu après cette séance, le bureau de la commission s'est rendu successivement auprès du ministre de l'intérieur et du président de la République, pour leur donner connaissance du rapport. M. le président de la République a insisté de nouveau pour obtenir que les titres constitutifs du gouvernement actuel fussent énoncés dans l'article unique du contre-projet.

M. le préfet de la Seine vient de présenter au conseil municipal un long Mémoire sur le service et la composition de la dette de la Ville de Paris. Le défaut d'espace nous empêche de reproduire ce document qui est d'une étendue considérable. Il a d'ailleurs été renvoyé à l'examen des deux commissions des finances et des établissements scolaires, et nous aurons occasion de traiter avec détail chacune des parties qu'il renferme, au fur et à mesure qu'elles seront mises en délibération publique.

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'une délégation de la ville de Metz est venue tout récemment déposer devant le conseil d'enquête chargé d'examiner les actes du maréchal Bazaine. Avant de quitter Paris, deux membres de cette délégation, MM. Bedin et Rollet, ont cru devoir adresser, par la voie de la presse et tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs concitoyens, de chaleureux remerciements au colonel d'Andlau, auteur de l'ouvrage intitulé : Metz : campagnes et négociations.

Ce livre, disent ces messieurs, est une bonne œuvre ; il a éclairé l'opinion publique et porté la lumière jusque dans les consciences les plus incrédules. Il présente le récit fidèle des faits qui ont amené la capitulation lamentable de l'armée et de la malheureuse ville de Metz, et il fait ressortir jusqu'à la dernière évidence la conduite hautement criminelle du maréchal Bazaine.

La délégation messine emporte l'espoir que « le châtimant du coupable qui a accompli ce drame sinistre et sans précédent dans l'histoire, que a nom la capitulation de Metz, ne sera pas attendre. » Ce châtimant sera du reste, écrivent les délégués que nous avons cités plus haut, pour la morale publique oïseusement contrainte, un soulagement nécessaire et obligatoire.

La nouvelle de la mort de Mazzini, que nous annonçons hier, en dernière heure, nous a été confirmée par les dépêches de cette nuit. Elle a été connue hier au Parlement italien, et la Chambre des députés a adopté à l'unanimité une proposition exprimant la vive douleur que fait éprouver au pays la mort du grand patriote, et de l'indépendance de l'Italie.

Nos lecteurs trouveront aux dépêches la confirmation de la bonne nouvelle récemment communiquée aux journaux par M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin.

Un convoi de prisonniers de guerre français qui étaient internés dans les provinces de l'Est et auxquels s'applique aujourd'hui l'amnistie, est arrivé hier à Berlin, et a été le soir même conduit à Erfurth, d'où il doit être dirigé sur la France.

QUESTION DU JOUR

L'AMNISTIE DU DÉDAÏN

La Chambre était saisie, hier, du rapport de la commission chargée d'examiner la motion du général Ducrot, relativement aux poursuites à exercer contre l'Indépendant des Pyrénées-Orientales et la Constitution. Les lecteurs de la Liberté n'ont pas oublié que les articles incriminés portaient la signature de deux députés appartenant à l'extrême gauche : MM. Pierre Lefranc et Rouvier. On sait en outre que la commission concluait au vote de deux résolutions : l'une autorisant les poursuites contre la Constitution ; l'autre, imposant à M. Pierre Lefranc un blâme énergique et passant à l'ordre du jour.

Sur la proposition du général Changarnier, qui est venu, dans un langage énergique, mais peu parlementaire, et dans des termes d'une violence regrettable, si l'on songe qu'ils s'adressaient à des collègues, supplier la Chambre « de se mettre au-dessus d'attaques qui ne sauraient l'atteindre » et d'accorder à MM. Rouvier et Pierre Lefranc l'amnistie du dédain, l'Assemblée, s'associant aux paroles de M. le général Changarnier, a passé à l'ordre du jour.

C'est, à notre avis, ce qu'elle avait de mieux à faire, après les nombreux acquittements qui sont venus, ces derniers temps, faire échec à la politique de répression à outrance, inaugurée par le Gouvernement, à la date du 7 février dernier. La Chambre avait eu le tort de se montrer trop docile aux détestables inspirations de M. le garde des sceaux ; elle a marqué, par son vote d'hier, sa ferme volonté de sortir de la voie où le Gouvernement avait eu l'imprudence de la pousser.

C'est un premier coup, porté d'une main sûre, au projet Lefranc ; espérons qu'il ne s'en suivra pas d'autres. Le vote d'hier, la conduite du Gouvernement est toute tracée : il doit retirer un projet qui va manifestement contre les tendances et la volonté bien arrêtée de la Chambre.

ALBERT DURU.

Ont été acquittés par le jury : le Républicain de Tarn-et-Garonne, l'Indépendant de la Savoie, le Phare de la Loire, l'Indépendant de la Charente-Inférieure, le Républicain de Montpellier, le Réveil de Lot-et-Garonne, le Patriote savoisien, les Travailleurs-Unis de Rochefort et le Républicain de l'Aveyron.

Tous ces journaux étaient poursuivis pour outrages à l'Assemblée.

M. Vacherot, traité de « pauvre homme » par la République française, qui a déjà mis à l'index des colonnes du parti républicain Littre, Henri Martin et autres, répond comme suit aux attaques de ce journal :

Vous avez bien raison de me ramener à mes livres. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que de vivre avec eux, et je n'ai, en ce moment, d'autre désir que de les reprendre. Je

le ferai, soyez-en sûr, le jour où l'état de notre malheureux pays me laissera la liberté de penser à autre chose qu'à son salut. Pauvre homme, en effet, comme vous le dites, étrange philosophe, n'ayant pas assez de philosophie pour se garder d'un sentiment d'indignation et de colère contre une insurrection qui a débuté par l'assassinat, qui a fini par le détonnement de otages, par l'incendie, et dont le triomphe eût livré Paris et la France à l'étranger.

MAZZINI

« L'Italie sans chef, battue, dépourvue, » convertie de ruines, dit amèrement Mazzini, à la dernière page de son livre du Prince, est prête à suivre un drapeau, pourvu qu'un homme consente à le prendre en main.

L'Italie attendait trois siècles cet homme, ce « tyran rédempteur ».

Joseph Mazzini avait vingt ans à peine quand il jura de prendre en main le drapeau que Laurent de Médicis avait dédaigné.

Comme tous les enfants de cette terre italienne baignée de lumière, il chanta d'abord la patrie, qu'il avait juré d'arracher aux barbares ; la fièvre transportait cette jeune âme, et souvent on l'entendit pleurer en récitant ces vers de Pétrarque :

« Du haut de ses sept collines, Rome, les yeux baignés de larmes, « Folle de douleur, implore ton secours. »

Les hommes de la trempe de Mazzini ne se laissent pas longtemps amollir par les larmes : en 1830, il devient homme d'action ; le poète jette son luth et prend un poignard. Il pénètre dans les ventes des carbonari, qui étendaient leurs ramifications jusque dans les extrémités de l'Italie. Esprit positif et sérieux, il ne tarde pas à démolir le néant de ces associations, qui n'offraient à la jeunesse d'ailleurs que l'appât d'une mise en scène ridicule, et des réunions mystérieuses où chacun étalait des armes dont nul n'avait hâte de se servir. Le carbonarisme, d'ailleurs, avait été longtemps dans la main des Bourbons de Naples, qui s'en servaient contre le roi Murat ; il s'en dégouta vite.

Emprisonné à Savone, chassé des Etats du roi de Sardaigne, Mazzini se réfugia à Marseille et fonda la Jeune Italie.

La jeunesse d'Italie répond à son appel ; Guicciardini se hâte de rejoindre Mazzini à Marseille ; tout ce qui sent battre un cœur dans sa patrie s'élève à sa voix.

Ces hommes de vingt ans, inutile de les nommer ; disons, à la gloire de celui qui vient de mourir, pauvre, seul, abandonné, qu'ils composent aujourd'hui, sans ce que l'Italie a de noms rétentissants, de ministres, de députés, de généraux, de sénateurs, et de diplomates, de poètes et d'orateurs.

Quant au chef de vingt-deux ans qui tient déjà d'une main ferme le drapeau de l'indépendance de son pays, il n'a, comme Machiavelli, qu'un programme : *Fuori il Re* (chasser les étrangers) ! A ce programme, il sacrifiera tout, jusqu'à ses rêves les plus chers, jusqu'à la République. L'idée de Patrie est toute sa gloire, toute sa vie.

Avant de lancer les volontaires imberbes de la Jeune Italie dans les défilés des Alpes, où beaucoup vont trouver la mort, il prend la plume de Machiavelli et exhorte Charles-Albert à se faire le chef de l'indépendance italienne.

Plus tard il écrit à Pie IX et le supplie de se mettre à la tête du mouvement italien.

Quelques mois après, il ne craint pas de s'adresser encore à son persécuteur, à Charles-Albert — à l'homme sombre qui

vit justicier froidement ses anciens amis, conspirateurs comme lui — pour le conjurer de diriger cet effort suprême de l'Italie vers son indépendance.

Et quand Victor-Emmanuel aura pris le titre de roi d'Italie, Mazzini lui dira :

« Sire, « L'Italie cherche l'unité ; elle veut se constituer en nation une et libre. Dieu » décrétait cette unité lorsqu'il nous rendit » ferma entre les Alpes éternelles et la » mer éternelle.

« Sire, — osez ! « Je vous appelle au nom de l'Italie à » une de ces entreprises dans lesquelles » l'homme fort compte ses amis et non ses » ennemis. Soyez grand comme l'acte au » quel Dieu vous destine ; sublime comme » le devoir, audacieux comme la foi ; mar- » chez en avant, sans regarder à droite ni » à gauche ; vous s rez vainqueur, je vous » le promets.

« Alors, sire, moi, républicain, prêt à » retourner en exil pour mourir, après » avoir gardé jusqu'au tombeau la foi de » ma jeunesse, je m'en crierais pas moins » avec mes frères et mes concitoyens : Pré- » sident ou roi, que Dieu vous bénisse » osé et vaincu !

« MAZZINI. »

Ce programme, c'est toute la vie de Mazzini, et jamais il ne s'est démenti un seul instant ; jamais il n'a faibli, jamais il n'a dévié.

Pour beaucoup Mazzini n'a été qu'un agitateur politique, et même cette qualification est devenue, dans un certain monde, inséparable de son nom.

Et pourtant quel homme a eu une plus grande part aux événements dont sa patrie a été le théâtre depuis quarante ans, et qui peut prétendre avoir exercé, avant le comte de Cavour, une influence plus irrésistible, plus décisive, plus universelle que Mazzini sur la politique de son pays ?

Suivons d'ailleurs rapidement, dans sa longue carrière, cet homme étrange.

En mai 1833, il lance ses premiers volontaires contre le Piémont ; la petite troupe qu'il commande est dispersée, décimée ; mais quelques mois après cet homme opiniâtre et infatigable a reformé son armée. Cette fois ils sont mille, comme à Marsala ; Polonais, Allemands et Italiens sont dirigés par Ramorino, à qui le nom de Mazzini sera fatal, et qu'on fusillera le lendemain de Novare comme un traître. Mazzini, à qui tant de fois on a banalement reproché de ne pas payer de sa personne, est au milieu de ses amis. Mais la fortune, cette fois encore, les abandonne ; ils s'égarèrent, et surpris à la pointe du jour, exténués de fatigue, ils sont dispersés, décimés par l'armée royale.

L'Europe s'émeut, la Prusse, l'Autriche, la Russie et plusieurs autres puissances demandent et obtiennent la dissolution des comités révolutionnaires organisés en Suisse.

Obligé d'abandonner cette retraite de prédilection, traqué par la police française, il passa trois années à renouer les fils rompus de la Jeune Italie, et se mit en rapport avec les comités révolutionnaires de Malte et de Paris. Malgré ces deux échecs Mazzini resta toujours le chef incontesté du mouvement ; les frères Bandiera qui se firent tuer en Calabre, et dont les cendres ont été depuis triomphalement transportées à Venise, aux frais du Trésor italien, allèrent prendre le mot d'ordre de Mazzini avant de faire le sacrifice de leur vie.

En février 1848, Mazzini conduisit à l'hôtel-de-Ville les volontaires italiens et se rendait aussitôt à Gènes et à Milan pour y propager le mouvement révolutionnaire, et s'il s'opposa à l'annexion immédiate de

la Lombardie au Piémont, c'est que la politique ambigüe de Charles-Albert lui inspirait de justes défiances.

Mazzini, après l'abandon inexplicable de la Lombardie par le roi de Piémont, voulut être le dernier à déposer les armes, en compagnie de Garibaldi, dans la légion duquel il s'enrôla en qualité de simple soldat, après avoir pris part aux cinq glorieuses journées de Milan.

A Rome, où il fut vraiment dictateur, Mazzini déploya les qualités incontestables d'un homme d'Etat et faillit faire accepter au gouvernement français la République romaine, que notre armée avait mission de combattre. M. de Lesseps était entré dans ses vues, mais il fut désavoué par son gouvernement. Mazzini a partagé avec Garibaldi la gloire d'avoir prolongé la défense de Rome jusqu'à la dernière extrémité. Réfugié en Suisse, il réunit autour de lui une partie des membres de la Constituante exilés, et déclara, aux yeux de l'Europe émue, que la République romaine continuait à vivre dans la personne de ses représentants légitimes.

Rien ne peut lasser la patience et l'opiniâtreté de cette nature indomptable : en 1851, il lance son fameux emprunt mazzinien ; en 1853, Milan se soulève contre les Autrichiens et Mazzini préside à cette audacieuse insurrection ! Il échappe par miracle à la police autrichienne et repart à Gènes en 1857, payant toujours de sa personne, dirigeant un complot formidable : une partie de la population devait occuper les forts, s'emparer de la flotte par surprise et faire voile pour Naples prête à se soulever.

La fortune trahit encore une fois Mazzini ; tous ses plans avortèrent au moment où les plus grandes difficultés avaient été surmontées.

En 1860, M. Ricasoli, dictateur de la Toscane, ne dédaigne pas d'agir de concert avec Mazzini ; c'est au baron Nicotera, ami dévoué de ce dernier, qu'il confie le commandement de la petite armée de volontaires prête à marcher sur Rome. M. de Cavour, effrayé de cette intervention de Mazzini dans les affaires italiennes, donne en toute hâte, à Cialdini et à ses troupes, l'ordre d'enlever les Marches et l'Ombrie, et fait écrire à Paris, pour excuser ce coup hardi, qu'il fallait bien prévenir Mazzini.

Prévenir Mazzini, prévenir Garibaldi, arrêter la révolution en s'appropriant son programme — éternel lieu commun — le gouvernement italien n'a pas eu d'autre politique depuis quinze ans !... Et c'est à cette politique que l'empire a tout sacrifié !

Mazzini était alors à Naples. Je l'aperçus un soir à l'avant-scène du petit théâtre de San-Carlo. Je n'en pouvais croire mes yeux ; j'appris bientôt que cette dérogation à ses habitudes de retraite avait pour cause la première représentation d'une tragédie d'Aurelio Saffi, son ancien collègue au triumvirat à Rome. Comme il était étourdi d'hommes pour lesquels je me sentais une médiocre sympathie, j'attendis au lendemain pour lui parler. Je me procurai à grand peine son adresse, connue seulement de quelques fidèles, et le lendemain je frappais à la porte d'une petite maison située dans un des quartiers les plus sombres et les plus étroits de Naples, dans une impasse dont le nom m'échappa.

Je vois encore la petite chambre, éclairée par une fenêtre, donnant sur une cour triste et étroite, meublée d'un méchant lit et de deux chaises, qui servait de cadre à cette figure fantastique.

Il était effrayant à voir, vêtu d'une méchante jaquette grise, maigre, hâve, chauve, incolore, squelette véritable dont la tête était éclairée par deux charbons ardents.

C'était là l'homme qui, au début de sa

LE BULLETIN POLITIQUE

Comme nous l'avions annoncé avant-hier, la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répression des attaques contre les droits et l'autorité de l'Assemblée et du Gouvernement s'est réunie hier à midi. Le président, M. Rouvier, a d'abord rendu compte à ses collègues de l'entrevue qu'il avait eue

BOURSE DU 12 MARS

Clôture	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
5 0/0	84 80	85 00	84 50	84 80
4 1/2 0/0	81 80	82 00	81 50	81 80
3 0/0	78 80	79 00	78 50	78 80
2 1/2 0/0	75 80	76 00	75 50	75 80
1 1/2 0/0	72 80	73 00	72 50	72 80
1 0/0	69 80	70 00	69 50	69 80
0 1/2 0/0	66 80	67 00	66 50	66 80
0 1/4 0/0	63 80	64 00	63 50	63 80
0 1/8 0/0	60 80	61 00	60 50	60 80
0 1/16 0/0	57 80	58 00	57 50	57 80
0 1/32 0/0	54 80	55 00	54 50	54 80
0 1/64 0/0	51 80	52 00	51 50	51 80
0 1/128 0/0	48 80	49 00	48 50	48 80
0 1/256 0/0	45 80	46 00	45 50	45 80
0 1/512 0/0	42 80	43 00	42 50	42 80
0 1/1024 0/0	39 80	40 00	39 50	39 80
0 1/2048 0/0	36 80	37 00	36 50	36 80
0 1/4096 0/0	33 80	34 00	33 50	33 80
0 1/8192 0/0	30 80	31 00	30 50	30 80
0 1/16384 0/0	27 80	28 00	27 50	27 80
0 1/32768 0/0	24 80	25 00	24 50	24 80
0 1/65536 0/0	21 80	22 00	21 50	21 80
0 1/131072 0/0	18 80	19 00	18 50	18 80
0 1/262144 0/0	15 80	16 00	15 50	15 80
0 1/524288 0/0	12 80	13 00	12 50	12 80
0 1/1048576 0/0	9 80	10 00	9 50	9 80
0 1/2097152 0/0	6 80	7 00	6 50	6 80
0 1/4194304 0/0	3 80	4 00	3 50	3 80
0 1/8388608 0/0	0 80	1 00	0 50	0 80

OBLIGATIONS

Clôture	Dernier cours	Baisse	Rais.
Départ. de la Seine	213 75	214 50	75
Ville 1855-1860	272 50	273 50	100
1865	272 50	273 50	100
1870	272 50	273 50	100
1875	272 50	273 50	100
1880	272 50	273 50	100
1885	272 50	273 50	100
1890	272 50	273 50	100
1895	272 50	273 50	100
1900	272 50	273 50	100
1905	272 50	273 50	100
1910	272 50	273 50	100
1915	272 50	273 50	100
1920	272 50	273 50	100
1925	272 50	273 50	100
1930	272 50	273 50	100
1935	272 50	273 50	100
1940	272 50	273 50	100
1945	272 50	273 50	100
1950	272 50	273 50	100
1955	272 50	273 50	100
1960	272 50	273 50	100
1965	272 50	273 50	100
1970	272 50	273 50	100
1975	272 50	273 50	100
1980	272 50	273 50	100
1985	272 50	273 50	100
1990	272 50	273 50	100
1995	272 50	273 50	100
2000	272 50	273 50	100

TAUX DE L'ESCOMPTE

SUR LES PRINCIPALES PLACES DE L'EUROPE

Banque de Escompte	5 0/0
France. Avances	6 0/0
Amsterdam	3 0/0
Berlin	4 0/0
Francfort	4 0/0
Saint-Petersbourg	7 0/0
Vienne	5 0/0
Bruxelles	2 1/2 0/0

CHANGES

Change sur Londres : 25 38 1/2.  
Prime, or : 3 fr.  
Prime, argent : 1 fr. 50.

LE BULLETIN FINANCIER

Deux heures. — Bourse sans affaires. Le 3 0/0 est à 56 60 au comptant, et le 5 0/0 à 89 15. Le Morgan reste immobile à 515.

Toujours même atonie sur les obligations Ville ; celles de 1871 conservent seules une très grande fermeté, entre 255 et 257 50.

C'est très calme sur la Bourse. Le Crédit foncier est sans demandes sérieuses, le Comptoir tend à regagner le cours de 700 fr. Le Mobilier est offert. La Générale est sans changement à 610. La Banque de Paris est demandée à 1,225.

Les actions des chemins de fer des grandes lignes se soutiennent. Les obligations des mêmes Compagnies conservent un bon courant d'affaires.

Les valeurs diverses n'ont pu conserver la bonne tenue que nous avions signalée hier et avant-hier. Les Transatlantiques font 240 et 250. Les Voitures sont à 217 50. Le Suez est à 232 50. L'Assemblée a lieu aujourd'hui et les communications, qui y seront faites, seront de nature à améliorer ces cours.

L'assemblée des actionnaires de l'immobilière a eu lieu hier ; il a été décidé qu'on résisterait par toutes les voies de droit aux

tentatives de dissolution et de liquidation immédiates, qui feraient si bien les affaires de certains spéculateurs et qui seraient la ruine des intéressés. Cette attitude est d'ailleurs approuvée par la grande majorité des obligataires.

Le Crédit foncier et le Crédit mobilier entreprennent une mauvaise campagne, et l'animosité qu'ils déploient contre une Société qui a besoin de ménagements, ne peut que nuire à des intérêts respectables, sans aucun profit pour ces deux Sociétés.

L'Italien est offert. On parle de changements ministériels, et M. Sella, qui tient en main les fils du mouvement qui se produit sur le 5 0/0 italien, ne les lâchera qu'à son escient. Le Péruvien est en grande demande ; nous le verrons prochainement à 86 fr. : aux cours actuels, il y a encore de la marge.

Le Turc est plus faible, à 51 75. Le Mobilier espagnol, le Crédit foncier d'Autriche sont sans changement appréciable.

DERNIÈRE HEURE

On nous écrit de Versailles : La commission du projet Lefranc tiendra une nouvelle séance, vers deux heures, après la réunion des bureaux, pour recevoir communication des explications échangées hier entre ses trois délégués et le président de la République. Le rapport sera déposé aujourd'hui à l'Assemblée, mais on ne croit pas que la discussion vienne avant lundi.

Dans la séance tenue hier par la commission, le ministre de l'intérieur a déclaré que le Gouvernement ne ferait de l'adoption du projet ni une question de gouvernement ni une question de cabinet.

Le président de la République doit aller cette après-midi rendre visite au prince et à la princesse de Gales.

Le bruit, rapporté par quelques journaux, de la découverte d'un complot bonapartiste et d'arrestations qui en auraient été la conséquence n'est pas confirmé.

LES TÉLÉGRAMMES

DE TROIS HEURES

New-York, 12 mars. La direction du chemin de fer de l'Érie vient d'être réorganisée. Le général Dix a été élu président, et le général Mac-Clellan surintendant. Les anciens directeurs ont donné leur démission. Les partisans de M. Gould se sont opposés à l'installation du général Dix, mais ils n'ont pu y réussir. L'élection de ce dernier est cependant considérée comme provisoire.

Berlin, 12 mars. Un convoi de prisonniers de guerre français, qui étaient internés dans les provinces de l'Est et auxquels s'applique aujourd'hui l'amnistie est arrivé à Berlin, d'où il doit être dirigé sur la France. Ce matin même, les prisonniers dont il s'agit ont été conduits à Erfurth.

DERNIÈRE HEURE

On annonce pour la séance une protestation de l'extrême gauche contre le vote de l'ordre du jour motivé, prononcé hier par l'Assemblée sur la proposition relative aux poursuites à intenter contre MM. Lefranc et Rouvier.

La gauche se plaindrait que les formalités prescrites par le règlement n'ont pas été observées et que la contre-épreuve n'a pas été faite comme elle devait l'être.

On distribue le texte du projet de loi relatif à l'ouverture d'un supplément de crédit au budget de la guerre. Les nouvelles charges à imposer de ce chef au Trésor se trouveraient ramenées, après diverses annulations de crédits portés aux précédentes exercices, au chiffre de 68,644,000 fr.

longue carrière, avait par la noblesse et le charme de sa figure exercé un ascendant irrésistible sur ses compatriotes, et dont j'avais tant de fois admiré le portrait chez Bertani. Cet homme de cinquante-cinq ans, vieillard de soixante-quinze ans, me tendit sa main glacée, déplaça quelques papiers et un paquet de ces longs cigares à un sou qu'on fume à Milan, et me tendit une chaise.

Je sais que vous arrivez de Rome, me dit-il; que pensez-vous de la situation? Quelques moments après il me fit lire la lettre qu'il avait adressée au roi Victor-Emmanuel, et me dit: « Si d'ici à deux ans la dynastie de Savoie rend manifeste qu'elle est hors d'état de mettre le sceau à l'unité italienne en plaçant la capitale de l'Italie à Rome, je rentrerai une dernière fois sur la scène politique; j'y renoncerai à regret, car je suis vieux; toutes mes dents sont tombées, j'en suis réduit à ne pouvoir manger que de la soupe, je ne trouve plus de goût à rien qu'aux cigares que je fume. »

Garibaldi, me dit-il ensuite, est sous le charme; Victor-Emmanuel lui a réservé ses meilleures caresses; tout cela passera vite. (Paroles prophétiques.) Nous nous voyons quelquefois; mais l'excès de réserve de Garibaldi m'en fait poser une plus grande encore; la lettre que je viens d'écrire au roi doit prouver à tous deux que je ne veux de rien comme trancier leurs projets.

Mais je me, questionneur, adieu, adieu, vide de connaître cet homme étrange; aussi, avec une témérité dont je me sentais assurément incapable aujourd'hui, je ne craignais pas d'aborder les sujets les plus brûlants, l'assassinat politique, la raison d'Etat.

« Je n'ai jamais aimé le bras de personne », me dit-il. Un jour Gallenga, qui aujourd'hui est député et correspondant du Times, est venu me trouver protestant qu'il voulait en finir avec les tyrans de notre patrie; il lui manquait mille francs et un poignard; je lui donnai comme à M..., aujourd'hui conseiller d'Etat.

«... Nous ne nous reverrons sans doute plus, me dit-il au moment où je prenais congé de lui, je vais repartir pour Lombardie; d'ailleurs je sens mes forces diminuer; mais en dépit des amis qui m'ont sommé de partir, je sens que la jeunesse italienne est encore avec moi. »

Mazzini a résisté dix années encore, travaillant 15 et 18 heures par jour; il est mort d'épuisement. Puisse cette heure suprême de la mort être pour lui l'heure de la justice et de la réparation. Il n'a connu aucune des joies qui traversent la vie des autres hommes. Mêlé dès sa vingtième année aux luttes politiques, il n'a rien su de l'amour qui en Italie tient tant de place dans la vie des jeunes hommes. Sa mère, qui veillait inquiète sur ce malade enfant, se hâta de lui assurer une rente viagère de 3,000 francs et abandonna le reste de l'héritage paternel à l'audacieux novateur.

Mazzini a vécu 60 ans dans la pauvreté, dans l'exil, abreuvé d'amertume, traité par ses amis, calomnié par tous; il a entendu des voix autorisées, comme celles de Mazzini, de Gioberti, de Montanelli, Lappella, de la mauvaise génie de l'Italie. Rien n'a pu l'arrêter; ses compagnons l'ont abandonné, renié, dénoncé; il n'en est pas moins resté sur la brèche, impassible, immuable, les yeux tournés vers cette Rome que d'autres ont pu forcer, mais à qui le premier il avait montré le chemin.

Le comte italien, à qui son ingrate patrie prépare des funérailles publiques, n'a connu qu'un instant de faiblesse. Comme Demosthène exilé, errant sur la plage de Trezene et sur les montagnes d'Egine, les yeux fixés du côté de l'Attique, Mazzini, après avoir vécu quarante ans dans l'exil, sentant venir sa dernière heure, est allé mourir à Pise, sur cette terre italienne qu'il a tant aimée.

JULES DE PRÉCY.

Madrid et l'Espagne entière se préparent aux élections générales pour le renouvellement des Cortès. Ceux qui suivent avec attention les évolutions des partis dans la Péninsule Ibérique doivent être aujourd'hui convaincus que la monarchie héréditaire a vécu en Espagne.

Tous les prétendants entrent en lice. Ceux du duc de Madrid affichent publiquement des placards sur lesquels on lit en grosses

lettres: « Le duc de Madrid a parlé; maintenant, carlistes, aux armes! » Quand les carlistes ou les alphonstistes seront les plus forts, le roi Amédée leur cédera la place. Cette situation, d'ailleurs, menace de s'étendre à toute l'Europe.

Assemblée extraordinaire DE LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie immobilière était convoquée hier pour entendre les communications du conseil d'administration sur les poursuites en liquidation et en expropriation forcée dont elle est l'objet de la part du Crédit mobilier et du Crédit foncier.

L'assemblée a protesté à l'unanimité contre toute pensée de liquidation, et les jugements les plus sévères ont été portés sur la conduite de deux grands établissements qui, s'ils continuaient dans cette voie, ruineraient des milliers de familles et frapperaient la propriété foncière d'une immense dépréciation, pour mener à fin une spéculation depuis longtemps méditée.

Ce ne sont pas seulement les actionnaires qui ont fait entendre leur voix dans cette réunion; des obligataires ont exprimé cette pensée que le Gouvernement était tenu moralement de prendre leur défense, attendu que s'ils avaient consenti les emprunts de la Compagnie immobilière, c'était parce que le Gouvernement y avait mis son attaché, puisque ces emprunts avaient dû, aux termes des statuts sociaux, obtenir préalablement son agrément.

On ne sait pas, en effet, pourquoi, vu les intérêts publics considérables engagés dans la question, le Gouvernement ne se constituerait pas l'arbitre souverain des contestations engagées, en prenant, à l'égard de la Compagnie immobilière, une mesure analogue à celle qu'il a prise souvent, dans des circonstances extraordinaires, pour des Compagnies de chemins de fer.

Dans tous les cas, il n'est pas possible que les tribunaux ne soient vivement impressionnés par la délibération qui vient de prendre la dernière assemblée, et que les Compagnies du Crédit mobilier et du Crédit foncier ne reculent devant le jugement de l'opinion publique dont les journaux les plus importants se sont faits les organes.

ECHOS PARLEMENTAIRES

De bonnes nouvelles circulaient dans les couloirs quelques minutes avant l'ouverture de la séance. On annonçait que l'accord était complet entre le Gouvernement et la commission chargée de l'examen du projet Lefranc. Au dire des nôtres, une conférence eut lieu le matin même entre le ministre de l'intérieur et les députés de la majorité, avait tout achevé. Sans savoir au juste quel est le contenu des bases précises de la transaction, on affirmait que le Gouvernement avait cédé et que le fameux article 2 était à l'eau. Au prix de quelles concessions réciproques? on ne savait, mais le fait était certain, incontestable, et de ce côté-là, du moins, l'horizon politique se trouvait débarrassé d'un gros nuage et d'un terrible point noir.

Les amateurs de scandale parlementaire et de surprises politiques, ceux pour qui la discussion des affaires publiques se résume avant tout dans un intérêt de logorhée comme les spectacles de l'Ambigu, se réfugièrent en désespérés dans les promesses de l'ordre du jour. L'Assemblée avait, en effet, à se prononcer sur les poursuites demandées par l'honorable général Ducrot contre MM. Pierre Lefranc et Rouvier, auteurs d'articles publiés dans l'Indépendant des Pyrénées Orientales et la Constitution. Mais cet orage semblait devoir se dissiper comme les autres. L'Assemblée, disait-on, devait adopter sans discussion les conclusions du rapport présenté par la commission et qui tendait à autoriser les poursuites. D'aucuns soutenaient que la droite et le centre droit, édifiés par les acquiescements obtenus devant le jury par les journaux précédemment inculpés, s'entendraient avec le rapporteur lui-même, l'honorable M. de Fourtoul, pour inviter la Chambre à passer à l'ordre du jour. Au fond, c'était le parti le plus politique et le plus sage.

Toutes les prévisions ont été déçues. MM. Pierre Lefranc et Rouvier appelaient l'orage. Au lieu du calme plat qu'annonçaient les rapports aux abords de l'Assemblée, nous avons la séance la plus orageuse, la plus in-

descriptible par ses interruptions, l'entre-croisement des interruptions personnelles, et l'oubli de ce devoir indispensable qui distingue la représentation nationale du club démocratique.

C'est après le discours sensé, mais emphatique, de l'honorable M. Cazot, que commença le charivari parlementaire. Le général Changarnier en donne le signal en venant proposer, par quelques paroles énergiques, l'ordre du jour pur et simple dont il avait été parlé. Il lui déhappe un mot malheureux, qui cache mal un dépit forcé et une magnanimité fort involontaire. Il demande à la majorité de prononcer, à l'égard des députés journalistes, ce qu'il appelle l'amnistie du dédain. — Indé ira.

A partir de ce moment le président cesse de présider. Les députés de la gauche se succèdent à la tribune: MM. Lefranc et Rouvier viennent tour à tour protester. La sonnette de M. Vitet retentit vainement; les vociférations courent sur bruits stridents.

Y a-t-il encore une Assemblée? on pourrait en douter. C'est une mêlée, une arène où s'agitent et se menacent les partis opposés. On vote cependant, au milieu de ce chaos sans nom; l'ordre du jour motivé, adopté par la commission et qui répond aux sentiments unanimes de la Chambre.

REVUE DES JOURNAUX

Le Temps, dont nous avons vu souvent l'occasion de constater les tendances officieuses, affecte de croire qu'il en sera de lui Lefranc comme des difficultés antérieures entre le Gouvernement et l'Assemblée, et que l'accord finira par s'établir, parce qu'il l'est nécessaire. La principale raison sur laquelle notre confrère fonde ses espérances d'apaisement et de conciliation nous paraît étrangement hardie.

Une remarque qui peut faciliter cet accord, dit le Temps, c'est que le projet du Gouvernement ne tend pas à autre chose qu'à procurer une sanction légale au compromis de Bordeaux. Ce compromis impliquait, on le sait, l'ajournement des questions qui divisent, l'abdication temporaire et volontaire des passions de parti, la subordination des préoccupations du lendemain aux intérêts immédiats du présent. Cet ajournement, cette subordination, cette abdication, M. Thiers les demandait au patriotisme et au bon sens de l'Assemblée, et non seulement de l'Assemblée, mais de tous les Français; il les demandait explicitement aux mandataires du pays, implicitement à la presse et à tout le monde; il les a que très imparfaitement obtenus. M. de Chambard a hissé le drapeau blanc; le bonapartisme s'est produit avec impudence. La conséquence est que le Gouvernement se croit obligé de recourir à la répression pour se protéger, et pour imposer la trêve qu'il avait réclamée du libre consentement des partis, et la discipline que ceux-ci n'ont pas su se donner à eux-mêmes. De là le projet de loi sur lequel le Gouvernement et la commission de l'Assemblée ne semblent pas encore être parvenus à s'entendre.

Nous sommes loin de partager l'avis du Temps et de croire que le roi Victor Lefranc n'ait d'autre but que d'imposer et de protéger le pacte de Bordeaux. Cette loi, selon nous, est la négation de ce même pacte: elle tend, d'une manière subreptice et détournée, à obtenir de l'Assemblée l'abandon des réserves qu'elle n'a cessé de faire au sujet de la constitution définitive du pouvoir; elle tend à fonder la République par la suppression de la République. Elle peut-être jamais couru de plus grand danger.

La pensée que nous venons d'exprimer, et qui a été dite maintes fois dans ce journal avec beaucoup plus d'autorité, nous la retrouvons chez tous ceux de nos confrères qui ont fait profession de favoriser l'essai loyal de la République.

Pour la satisfaction de rendre la République indiscutable, nous nous nous dans la Presse, les républicains s'exposent, avec une légèreté inconcevable, à la rendre inconciliable avec la République; ils lui impriment un caractère de violence et de violence qui ne peut que rencontrer la répression du pays; ils désertent le droit, la modération, la conciliation, tout ce qui pourrait faire oublier les origines violentes du 4 septembre, et se réfugient dans le côté pénal. C'est là une faute à laquelle il ne manque qu'une condition pour devenir irréparable, c'est de résister. Quand la République aura une loi draconienne, sans avoir préalablement donné au pays les institutions qui, seules, peuvent la garantir contre les excès de la force ou les entrainements de la révolution, elle pourra se faire craindre, mais nous doutons qu'elle puisse se faire accepter.

C'est bien encore la même opinion que nous retrouvons dans le Soir, sous la plume humoristique de M. About.

Cette fois, dit-il, M. Thiers n'est pas attaqué, au contraire. C'est lui qui menace et provoque, non seulement les partis monarchiques de l'Assemblée, mais tous les citoyens suspects de désirer un autre roi que lui. L'ancien apôtre des « libertés nécessaires » improvise ad irato une théorie des ballons nécessaires. Il invite la Chambre à voter, toute affaire cessante, une loi d'exception qui protège ses droits à lui, ses pouvoirs à lui et sa personnalité personnelle contre les attentats de la presse.

Il fait aux braves gens qui ont vu la légèreté de lui prêter des pouvoirs sans limites. Je dirais le gouvernement le plus légal qui ait jamais existé; il le doit de faire respecter son principe; d'en interdire la discussion, et d'emprisonner pour cinq ans tout journaliste qui osera réorganiser la France sans moi. Peut-être objectera-t-on que moi-même je ne suis pas assés de vivre cinq ans, et qu'il serait étrange de voir une sanction pénale de mon pouvoir survivre à ce pouvoir lui-même? Tait pis! j'emporterais les clefs de la prison dans un monde meilleur.

Le roi Victor Lefranc donne beau jeu aux journaux monarchistes, et il fait voir de quel ton ils reprochent aux républicains d'avoir soutenu dans les bureaux et au sein de la commission les mesures les moins libérales qu'elle édicte contre la presse! C'est bien vrai, malheureusement, qu'il existe une contradiction choquante entre la conduite de certains républicains et leurs principes, et souvent même entre les principes qu'ils professent dans tel cas et ceux qu'ils professent dans tel autre.

Que répondre, par exemple, à cet argument du Journal de Paris? La loi Victor Lefranc, dit ce journal, en ce qui concerne la presse, est l'équivalent de la France tout entière. Vous croyez que la presse républicaine va combattre avec chaleur une disposition aussi exorbitante? Point du tout; il laisse ce soin au parti conservateur et monarchique. Il applique à cette nouvelle mesure d'exception de telle sorte qu'on voit par un étrange phénomène, les mêmes organes et les mêmes journaux réclamer en principe l'abrogation de la loi de siège et d'approver, dans la pratique, l'extension de ce même état de siège à tout le territoire français.

Faut-il conclure de là que les républicains ne sont pas sincères lorsqu'ils parlent de leur amour pour la liberté? Une pareille supposition serait digne de la même dérision que celle que nous avons vue, à propos de la loi Victor Lefranc, dans le journal de M. Victor Lefranc et des républicains de la même école, c'est-à-dire l'école modérée. Mais s'ils sont sincères, comme nous en sommes convaincus, s'ils ne s'aperçoivent pas de la contradiction flagrante à laquelle ils se laissent aller, que faut-il penser d'un système politique qui peut égarer à ce point des hommes honnêtes et bien intentionnés?

Le gouvernement belge? Voilà ce que personne ne peut dire au juste, mais les monarchistes vont bien loin. Les gens qui se disent bien informés prétendent qu'il s'agit de la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la Belgique, en vue d'une nouvelle guerre avec la France.

Je vous laisse le soin d'apprécier la gravité de cette nouvelle, qui, si elle est vraie, peut avoir une si grande influence sur les destinées de notre pays, et éterniser pour plus longtemps encore toute idée de revanche sur l'Allemagne.

La Hollande serait donc aussi menacée, et elle aurait même à craindre pour son existence.

Pendant que l'on frame toutes ces polices intrigues, que fait notre ministre M. Picard? Il passe son temps, en chemin de fer entre Versailles et Bruxelles. Au ministère, on ne le trouve jamais; à quelque heure qu'on se présente il est toujours sorti. C'est une espèce de ministre in partibus. Il faut dire aussi que sa position n'est pas gâtée à Bruxelles. Ses collègues ne le voient pas d'un bon œil, et j'en crois même qu'ils ne lui accordent qu'une considération médiocre. M. Picard, depuis qu'il est diplomate, a pu se convaincre que les grands rôles ne se jouent pas dans les bureaux.

On prétend qu'il serait sur le point de renoncer à son poste, et d'en demander un autre qui ne l'éloignerait pas de Paris. Quant à moi, je suis convaincu qu'il ne donnera point sa démission, sans obtenir un emploi équivalent tout au moins comme appointements. Quoi qu'il en soit, s'il se décide à quitter Bruxelles, tant mieux pour nous. Il n'emportera les regrets de personne, et je suis convaincu que son successeur vaudra toujours mieux que lui.

LETTRES DE BRUXELLES

L'événement du jour en Belgique est la condamnation par contumace à dix ans de réclusion prononcée aujourd'hui à trois heures, par la cour d'assises du Brabant, contre le fameux financier Langrand Dumoucau.

Ce personnage, réfugié à Londres, fait perdre à ses actionnaires une somme qui dépasse quatre-vingts millions.

M. Langrand-Dumoucau s'était rendu acquéreur des Magasins-Réunis de Paris, et plusieurs financiers de cette capitale se trouvent ruinés par suite de sa banqueroute.

Cette condamnation est accueillie avec la plus vive satisfaction par les libéraux, qui en tirent bon augure pour les élections de juin.

M. Langrand-Dumoucau vient d'adresser au procureur général de Bruxelles un lettre publiée par l'Étoile belge dans son numéro d'aujourd'hui. Il dit qu'il acceptera le débat public devant la cour d'assises, mais qu'il aura en le temps de préparer sa défense sur le terrain où le place l'acte d'accusation.

Cette lettre est considérée par tout le monde comme une vaine bravade. M. Langrand-Dumoucau se gardera bien de venir se montrer à la disposition de ses juges, et il aurait grand-peine à écarter les formidables accusations qui pèsent sur sa tête.

Le 15 de ce mois aura lieu au cimetière de Liège, la bénédiction du terrain consacré à l'inhumation des militaires français morts dans les forts de cette ville, où ils ont été internés pendant la guerre de 1870-71.

C'est à la prière de notre vice-consul à Liège, que cette concession a été faite par la municipalité qui a accordé en même temps un autre terrain aux Allemands.

Le nombre de nos soldats morts à Liège s'élève à quatre-vingts environ. Presque tous étaient des blessés de Sedan. J'en suis certain qu'un grand nombre de Français viendront assister à cette pieuse et touchante cérémonie. Le monument, à la fois simple et élégant, est en marbre blanc; on y écrira les noms des morts et le numéro du régiment auquel ils appartiennent.

Dans le monde diplomatique, on se préoccupe beaucoup des relations intimes qui paraissent exister entre M. de Balfin, ministre de l'empire d'Allemagne à Bruxelles, et le gouvernement belge. Ce diplomate a des entrevues fréquentes avec M. d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, et est l'ami particulier du roi Léopold.

Tout le monde connaît les sympathies que ce dernier a affichées pendant la guerre pour le gouvernement prussien. Il a amené avec lui à La Haye presque tout son personnel. C'est un artiste distingué que nous entendrons très probablement l'hiver prochain

à la Comédie Française, où il est question de l'engager pour représenter Laodamie.

M. le prince Bibesco vient de livrer à la publicité le document qui suit:

M. le prince de Bauffremont a fait imprimer dans un mémoire d'avocat des notes injurieuses pour moi.

Je lui ai donné un coup d'épée. Mais, si le duel terminé presque toujours une affaire, de n'est pas dans le cas où la calomnie a été la publicité que lui a donnée M. de Bauffremont.

Voilà pourquoi je dois établir les faits dans leur vérité par les moyens qui sont en mon pouvoir, et moi-même les démentir précisément ce que valent les allégations de M. de Bauffremont.

C'est au mois de juillet 1870, pendant que je reprenais ma place sous mon drapeau d'adoption, que M. de Bauffremont fit distribuer clandestinement aux notes. Il se garda bien d'envoyer un seul exemplaire de son factum, soit à mes amis, soit à moi, pensant ainsi me frapper plus sûrement. Pendant dix-huit mois, en effet, ceux qui me connaissent pas ont pu croire que j'avais vu et toléré les allégations de M. de Bauffremont.

Pour la première fois, et par le plus grand des hasards, mes amis apprirent le 26 janvier 1872 l'existence de ce factum. Grâce à eux, je pus en prendre connaissance dès le lendemain et l'envoyer à M. le général Douay, commandant le 1er corps, et à M. le général Vialat, commandant la division de Rouen.

Il me répondit tous deux, courrier par courrier, les lettres suivantes:

Au camp de Villeneuve-Étang, 25 janvier 1872.

Mon cher Bibesco, Je viens de lire le factum de M. le prince de Bauffremont. Le rôle qu'il lui plaît de vous faire jouer dans ses déclarations est une abominable calomnie contre votre honneur, et je comprends que vous soyez impatient d'obtenir une satisfaction d'un pareil outrage.

Tous les hommes de cœur qui vous connaissent, comme moi, pour un vaillant et chevaleresque camarade, seront à votre côté, et vous pourrez compter sur les sentiments de réprobation que leur honneur personnel leur inspirent.

Maintenant, si vous me consultez, je vous dirai sincèrement que vous devez prendre patience et n'attaquer personnellement votre calomniateur que quand le procès sera jugé. Cela ne vous empêchera pas de faire connaître aux juges, par le ministère de l'empire, les faits avancés dans ce factum, et de vous en plaindre. Qu'il invoque le témoignage de tous ceux qui connaissent aussi votre adversaire, et les juges auront la preuve éclatante de la fausseté de toutes ces allégations calomnieuses et intéressées.

Soyez assuré que personne au monde, connaissant le caractère, les habitudes, la carrière et le tempérament de votre antagoniste, ne croira un seul instant qu'il vous a menacé, comme il en a vanté, de sa canot et du bâton de ses gens — Allons donc! est-ce un contre-dépenseur trop intraitable pour qu'on s'y arrête un seul instant. Il n'est pas besoin d'être bien clairvoyant pour avoir des soupçons sur le caractère de cet homme, qui n'a rien des symptômes d'un caractère noble et généreux, nobles dans la bravade. Nous n'est-ce pas sa manière. Quand il se décide à être grossier avec vous, il a soin de vous appeler Capitaine! L'intervention de la discipline lui semble en effet satisfaire pour le protéger contre vos justes représailles. Cette opinion si bien dans ses habitudes, que nous l'avons vu à Bordeaux, se vengeant par des moyens semblables, en l'honneur de son honneur, parce qu'il était votre ami. Le colonel dit-il de son droit, l'homme n'en commettrait pas moins, à mon avis, un acte de rancune. Voilà tout ce que le croquis capable en fait d'injurier vis-à-vis de vous et de ceux qui l'ont répété, parce qu'il ne les voit pas dans une défiance.

Je vous prie donc de commencer par vous défendre pacifiquement devant les juges, et si vous avez recours contre les injures, qui vous sont faites que lors — le procès sera terminé.

Je vous adresse, mon cher Bibesco, la nouvelle assurance de mon estime et de mon amitié.

ROUEN, le 30 janvier 1872.

Mon cher Bibesco, Je me suis pas de ce que M. le comte de Chambord pense de tout cela, mais il doit être bien attristé. Je crois qu'il finira par se décider à retourner à Frohsdorf qu'il lui partira pour la Suisse.

Laissez-moi maintenant vous parler un peu de La Haye. C'est une très belle ville, mais d'une tristesse incomparable. Les rues sont grandes, régulières; les maisons sont bien bâties; généralement on y parle français, j'ai assisté fort mal.

Quoi qu'il en soit à une représentation assez satisfaisante de l'Opéra, de Flore. Vous devez savoir que le théâtre est dirigé par M. Emile Mark, qui vient de Strasbourg. Resté dans cette ville pendant le siège, M. Mark, qui est Alsacien, après avoir vu son théâtre bombardé, et avoir perdu tout ce qu'il possédait, refusa d'accepter la direction que lui offrait le gouverneur prussien. Il a amené avec lui à La Haye presque tout son personnel. C'est un artiste distingué que nous entendrons très probablement l'hiver prochain

par des constructions irrégulières de forme, dont toutes les fenêtres avaient été murées; la porte d'entrée donnant sur la rue était elle-même barricadée au dehors par de grosses barres de fer, qui démontraient que cette entrée était complètement abandonnée; l'état extérieur des constructions, salies par le temps, couvertes de poussières et de toiles d'araignées, devait faire supposer qu'elles étaient inhabitées.

Cependant, là encore, à quelques mètres de l'entrée principale si bien verrouillée, existait une seconde porte, à peine apparente, et dont la serrure était en parfait état. La petite maison d'un des fermiers généraux du siècle dernier. Après le 3 juin 1793, date de la rupture de cette puissante association, le financier qui donnait asile à ses amis et à ses maîtresses rue de Surènes, périt sur l'échafaud, et sa petite maison fut achetée par l'intendant des Pardaillan-Riallé, qui résida alors en exil. Le mur de séparation des deux propriétés fut démolit et les deux jardins convertis en un seul. Cet intendant mourut avant d'avoir achevé l'œuvre d'agrandissement qu'il avait conçu. M. de Pardaillan, l'atèl du comte de Pardaillan-Riallé, son retour de l'exil, trouva intacte la petite maison du financier et la conserva. Elle contenait encore les vestiges intérieurs du luxe de son précédent propriétaire: ameublement Louis XV, bibliothèque érotique, musée secret, tout ce qui composait, en un mot, les petites maisons des grands financiers de cette époque.

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de ce sang-froid dont je vous ai vu donner tant de preuves devant l'ennemi. Les circonstances exigent que vous ne vous laissiez pas aller à des sautes d'indignation pendant le procès, et que vous sachiez attendre le moment où vous serez distingué à un si haut degré, et à vous le dire aujourd'hui, parce que je vous soupçonne très ému; on le serait à moins. Mais, je

Après la lecture de ce mémoire, le prince de Bauffremont, qui se trouvait assés tant d'injurés et d'allégations évidemment calomnieuses contre moi, je viens vous dire qu'il faut absolument ne pas vous départir de

vous en supplie, ne dérangez pas l'œuvre de la justice.

A ces deux lettres, j'ai joint quelques lignes d'un récit fait par un témoin qui se trouvait dans la gare d'Orléans lorsque M. de Baulfrémont prétend s'être conduit avec moi d'une façon que je n'ai plus à relayer. Ce témoin est le sous-chef de gare lui-même.

A la page 30 du *factum*, M. de Baulfrémont, racontant ce qui se serait passé à la gare d'Orléans le 11 octobre 1868, s'exprime ainsi : « Je lui réponds — c'est de moi qu'il s'agit — que sa plaisanterie était mauvaise, et qu'il lui montrant ma canne, je l'engageai à se diriger vers la porte de sortie. Il me répondit, cherchant bien quelquefois à se retourner, mais reprenant sa course dès qu'il voyait les moulins décrits par ma canne. »

Voilà M. de Baulfrémont, le sous-chef de gare ; elle est, adressée à M. Allou :

« Monsieur, « Je reçois ce matin une lettre de M. Leconte, qui me prie de rappeler mes souvenirs au sujet de ce qui s'est passé au mois d'octobre 1868, à la gare d'Orléans.

« Je fais volontiers et sans peine. ... « On ferma les portières et le train partit. J'étais alors à la queue du convoi. Je vis s'en retourner le prince Bibesco, et le monsieur du wagon (M. de Baulfrémont) arriver derrière lui et l'appeler par son nom. Le prince Bibesco ne se reforma pas, mais rallentit le pas.

« Puis, quand le monsieur qui le suivait fut arrivé à sa hauteur, le prince Bibesco s'arrêta tout à coup, échangea avec lui quelques paroles à voix basse, puis s'élança d'un geste tellement impétueux que j'en fis interdiction et que le monsieur (M. de Baulfrémont) demeura pendant quelque temps en place comme pétrifié.

« Le prince Bibesco sortit tranquillement. Le monsieur regarda autour de lui, sembla hésiter, puis sortit à son tour.

« Voilà M. de Baulfrémont, Je n'ai rien à ajouter. Je pense avoir suffisamment opposé la vérité au mensonge.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Progrès de Lyon publie un appel de la commission et la délégation réunies « des ouvriers et ouvrières appréteurs de tulle de la ville de Lyon, qui viennent de se mettre en grève.

Cet appel, dans lequel est invoquée « la solidarité qui doit unir tous les travailleurs », est adressé aux autres corporations lyonnaises qui veulent aussi « tenir haut et ferme le drapeau du droit et de la justice ».

En résumé, les appréteurs de tulle invitent les autres corporations lyonnaises à se mettre également en grève.

Le document dont nous parlons a déjà plusieurs jours de date, bien que le Progrès le publie seulement dans son numéro d'aujourd'hui mardi ; et aucun autre organe de la presse lyonnaise ne parle du résultat produit par l'appel de la commission des grévistes. D'où l'on peut conclure qu'il est resté et restera sans effet.

Nos lecteurs se rappellent peut-être qu'au moment de l'arrestation de M. Bérard, correspondant marseillais du Progrès, de Lyon, il a été dit que quelques uns des éléments de la prévention avaient été recueillis dans la correspondance privée de M. Bérard.

A ce propos, M. Edouard Millard, député du Rhône, a adressé au directeur général des postes la lettre suivante :

Monsieur le directeur général, « L'opinion publique s'est très vivement émue dans le département que j'ai l'honneur de représenter des incidents qui ont précédé l'arrestation de M. Henri Bérard, correspondant du Progrès.

Des lettres ont été saisies à la poste et ouvertes. L'autorité militaire a fait de cette correspondance la base de son accusation.

« La désir d'interposer le gouvernement sur ces faits graves. Seriez-vous assés obligeants monsieur le directeur, pour me communiquer le rapport que vous avez dû recevoir relativement à cette affaire ?

« Veuillez agréer, etc. « EDOUARD MILLARD, « Député du Rhône. « Versailles, 6 mars 1872.

Où s'est vendue prochainement, 15 mars, que vient à la cour d'assises de Mâcon la plainte en diffamation portée par le colonel Chenet contre Bordone, le fameux chef d'état-major de Garibaldi, par suite des attaques dirigées contre lui, dans l'ouvrage intitulé *Garibaldi et l'armée des Volontaires*. On sait que le colonel Chenet, accusé de désertion de poste après l'affaire d'Autun, a été traduit devant le conseil de guerre de la 8<sup>e</sup> division et acquitté à l'unanimité.

Le préfet législiste du Gard, M. Guignes de Champan, a décidé de bien de la peine à vivre en bonne intelligence avec le conseil général de son département.

Il s'agit cette fois, d'après le *Messager du Midi*, du local demandé par le conseil général pour l'installation de sa commission départementale, et que refuse M. de Champan.

Le différend va être soumis au ministre de l'Intérieur.

protestations de la part de quelques-uns des assistants, et de la démission d'un d'eux.

LES ACTES OFFICIELS

LES CONSEILS GÉNÉRAUX  
M. Aubrelucq a été élu, le 10 mars, membre du conseil général du département de l'Oise, pour le canton de Compiègne.

M. Tourlet a été élu, le même jour, membre du conseil général du département de la Meurthe, pour le canton de Haroué.

NOS INFORMATIONS

LES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT  
Il n'est personne qui, en passant sur la place du Panthéon, n'ait été très désagréablement choqué d'y retrouver, en face du portique de Saint-Etienne du Mont, ces affreuses baguettes, anciennement le gîte et la demeure de si pauvres étudiants qui venaient, au moyen âge, le droit de mandier sous le porche. Les pauvres privilégiés ont disparu, les maisons ne sont restées. Aujourd'hui un arrêté du préfet de police vient d'en ordonner la fermeture. Nous apprenons qu'on va sous quelques jours procéder à leur démolition, ce qui élargira d'autant l'entrée de Saint-Etienne du Mont, et enlèvera ces affreuses masses, d'un aspect si désagréable.

LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE STRASBOURG  
L'Université allemande de Strasbourg est en voie de constitution. Plusieurs professeurs sont nommés. Nous remarquons qu'on a choisi de préférence des professeurs des universités les plus voisines du Rhin, et même des savants ayant étudié à Paris. Un seul de ces professeurs est Français : c'est M. Schimper, à qui le gouvernement français avait rendu pendant offert une chaire importante dans notre Muséum d'histoire naturelle, à préférer à Strasbourg comme fonctionnaire prussien. Lui et quelques magistrats, voilà les seuls employés d'ordre supérieur que l'Allemagne nous enlève.

LE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE  
Des améliorations considérables et bien importantes viennent d'être introduites au dépôt de la préfecture de police en ce qui concerne le mode de détention des individus présumés atteints d'aliénation mentale.

Un local spécial, avec une entrée particulière, sera affecté, à l'avenir, aux personnes soumises à un examen médical, et le service de ce local, qui porte le nom d'*infirmerie près la Préfecture*, sera fait par des infirmiers et non par des gardiens.

En outre, le service médical devra statuer tous les jours, sans en excepter le dimanche et les jours de fête. Ces améliorations proviennent, nous dit-on, d'un vote récent du conseil général de la Seine.

Comptant 10 0/0 d'escompte  
C<sup>o</sup> des CAVES GÉNÉRALES. (Voir Annonces.)

EXÉCUTION DE BRULÉ

La cour de cassation ayant, le 22 février dernier, rejeté le pourvoi de Brulé, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour crime d'assassinat, le recours en grâce avait été rejeté. L'exécution était fixée à ce matin cinq heures.

C'était, on peut se le rappeler, la troisième fois que cet individu s'était vu condamner à mort pour les mêmes crimes, des nullités successives ayant amené la cassation des arrêts des cours d'assises de l'Yonne et de Seine-et-Marne.

« Donc ce matin, à quatre heures et demie, M. Polley, accompagné du gardien-chef, est entré dans la chambre du condamné, Brulé, qui dormait profondément, fut réveillé par le bruit de la porte qui s'ouvrait : « Ah ! s'écria-t-il aussitôt, c'est donc pour aujourd'hui ? Ouf, non, non », répondit le prétre.

« Je m'y attendais, hélas ! je l'ai bien mérité, et je suis prêt. » Puis il réfléchit un instant et ajouta : « Combien de temps je encore à vivre ? » Sur la réponse du prétre annonçant pour six heures l'exécution : « Eh bien ! tant mieux ! » dit-il, « je suis content de mourir ! »

« Saint-Pierre, ten le remerciait des bonetés qu'il avait eues pour lui, et il monta dans la charrette à côté de l'examinateur. Pendant le trajet, son attitude était exempte de faiblesse comme de forfanterie, et il salua la foule à diverses reprises.

Arrivé sur la place Colbath, où était dressé l'instrument du supplice, Brulé descendit de la voiture sans avoir besoin d'aide, et embrassa avec effusion le prétre en disant :

« Je suis un grand coupable ; mais mon frère est innocent de tout. Je me repens bien sincèrement de ce que j'ai fait, et j'en demande pardon à Dieu et aux hommes.

Il gravit d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, et s'arrêta tout à coup sur la quatrième marche.

« Messieurs ! s'écria-t-il en s'adressant au public, je vous dirai que je suis coupable et que j'ai mérité la mort, mais c'est ma malheureuse femme qui m'a poussé au crime. »

Puis, sans hésitation, Brulé s'est avancé sur la machine, qu'il, comme on sait, est au jourd'hui au ras du sol. M. Polley lui a donné le baiser d'adieu ; et quelques instants après, un coup soudain annonça que le crime était expié.

LE PRINCE DE GALLES

L'hôtel de Bristol, où est descendu le prince de Galles, est situé place Vendôme. L'appartement que leurs Altesses Royales occupent au premier est composé d'une antichambre, deux chambres à coucher, deux salons, une salle à manger ; en face, sur le même palier, se trouvent les chambres des personnes de la suite du prince. Cet appartement est connu sous le nom d'*appartement des souverains*. Le prince est accompagné de quatre valets de chambre, et d'une procuration de trois femmes de chambre. Le reste de leur maison les suit sans voyager avec eux. Hier, à deux heures, le prince de Galles s'est rendu à Versailles, où il a été reçu par M. Thiers. M. Thiers est venu au devant de Son Altesse Royale jusqu'au bas de l'escalier de la présidence. Le prince de Galles l'a remercié très chaleureusement des dépenses pleines de sympathie que, pendant sa maladie, M. Thiers adressait chaque jour à Londres pour s'informer de ses nouvelles. La conversation a ensuite roulé sur les événements, qui se sont accomplis depuis dix-huit mois. Le prince a félicité M. Thiers de ce qu'il a fait, et lui a manifesté toute l'estime et toute l'amitié du gouvernement britannique. Dans cette conversation, le nom de l'ex-empereur n'a pas été prononcé une seule fois. Le prince de Galles a parlé courtoisement du français, mais avec un accent prononcé. Il était de retour à Paris à six heures, après avoir assisté, comme l'ont dit plusieurs de nos confrères à la séance de la Chambre.

Le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

sent hier à l'hôtel, et ont été reçus par le prince de Galles. Le prince de Galles et le duc d'Annam, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, se sont pré-

Espagne l'éventail à presque l'importance d'un journal, et a été le premier à se faire lire par les hommes de lettres, les hommes de bien, les hommes de cœur. C'est en France, et leur a rappelé la dernière fois qu'elle avait vu M. le duc d'Annam à l'Opéra de Covent-Garden.

Après-midi, la princesse de Galles, accompagnée de la duchesse de Mouchy, ne princesse Anne Murat, a parcouru, en voiture, les boulevards, les Champs-Élysées et bois de Boulogne.

Aux abords du premier lac, la voiture de la princesse a croisé les princesses d'Orléans, à cheval, dans une contre-allée.

Le soir, Leurs Altesses Royales assistaient, dans l'ex-locus impérial, à la représentation de *Rabagas*, au théâtre de la Vaudeville.

Le prince et la princesse ont beaucoup ri, et le prince a sept ou huit fois applaudi M. Grenier. Il était en habit noir, sans aucune décoration. La princesse avait une robe de satin bleu, recouverte d'une dentelle blanche, avec un diadème de perles fines dans les cheveux. Elle était charmante ainsi. Ce soir, Leurs Altesses Royales ont vu le *Roi Carotte*, pour lequel elles ont fait retenir une loge d'avant-scène. La journée d'aujourd'hui est consacrée à la visite des monuments. Le prince quittera très probablement Paris ce soir, si le médecin qui l'accompagne ne le juge pas trop fatigué.

On attend aujourd'hui à Paris les lords de Saint-Albans et de Eshy, qui doivent accompagner Leurs Altesses Royales.

Le séjour du prince de Galles en Italie sera de six semaines environ ; Son Altesse sera donc de retour en Angleterre vers la fin d'Avril.

On s'est assuré que le prince a manifesté, quoique protestant, le désir de passer la fête de Pâques à Rome, pour y voir le coup d'œil.

Ajoutons, comme dernier détail, que le prince de Galles a freiné et un ans et est d'une constitution très robuste.

Puisque l'occasion s'en présente, donnons aussi, à titre de curiosité, les titres de l'héritier présomptif de la couronne de la Grande-Bretagne : Alb-Edouard, prince de Galles, duc de Saxe, duc de Cornwall et Rothsay, comte de Chester, comte de Carrick et Dublin, baron Renfrew, lord des Îles, grand steward d'Écosse et général dans l'armée britannique.

Comme on s'en souvient, il a épousé, le 10 mars 1863, la princesse Alexandra, fille de Chrétien IX, roi de Danemark. La princesse de Galles a vingt-huit ans, et est déjà mère de deux princes et de trois princesses, dont le plus âgé a huit ans.

HOMMES ET CHOSES

Les Communeux ont engendré les Pariaux. Cela devint être.

C'est dans le Midi que la curée commença d'une manière sérieuse. Dans la Nouvelle, et ce qu'il paraît, la doctrine de la Nouvelle, et ce qu'il paraît, la doctrine de la Nouvelle, et ce qu'il paraît

